

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-47

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointes,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **25 MARS 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **19 MARS 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°5
COUVERTURE / ZINGUERIE / VETURE : AVENANT N°3**

RAPPORTEUR : Monsieur Jérôme GRAS

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction de la crèche, le lot N°5 (Couverture / Zinguerie / Vêture) a été attribué à l'entreprise Paratias et Fils SARL (15320 Ruynes en Margeride) pour un montant de 163 628,50 € H.T.

Pour mémoire, un avenant N°2 a porté le montant du marché à 155 512,50 € H.T.

Des travaux ont été rendus nécessaires :

- Plus-value pour ajout de quantité de zinc et pare-pluie
- Plus-value pour modification de traitement de l'entrée pour les PMR

Ces différentes prestations engendrent une plus-value de 11 771,00 € H.T.

Le montant du marché est désormais de 167 283,50 € H.T.

La Commission des marchés publics, réunie le Lundi 10 Mars 2025, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE l'avenant N°3 du lot N°5 (Couverture / Zinguerie / Vêture) relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise Paratias et Fils SARL pour un montant en plus-value de 11 771,00 € H.T.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT



L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU

AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Saint-Flour
Hôtel de ville
1 place d'Armes – BP36
15100 SAINT FLOUR Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Entreprise Paratias et Fils SARL
16 bis Rue du foirail
15320 Ruynes en Margeride

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
- Construction d'une crèche collective de 48 places**
Lot N°5 : Couverture / Zinguerie / Vêtue
- Date de la notification du marché public: **13 octobre 2023**
- Date de fin d'exécution du marché public : **7 avril 2025**
- Montant initial du marché public:
- **Taux de la TVA : 20 %**
 - **Montant HT : 163 628,50 €**
 - **Montant TTC : 196 354,20 €**
- Montant du marché public après avenant N°2 :
- **Taux de la TVA : 20 %**
 - **Montant HT : 155 512,50 €**
 - **Montant TTC : 186 615,00 €**

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet les modifications suivantes :

Selon Ordre de Service N°5 en date du 3 février 2025

Devis N°DE0000831 en date du 10 octobre 2024 :

- **Montant H.T. 2 870,00 €**

Plus-value pour ajout de quantité de zinc et pare-pluie

Devis N°DE0000858 en date du 6 janvier 2025 :

- Montant H.T. 8 901,00 €

Plus-value pour modification de traitement de l'entrée principale (ancien préau école de Besserette) pour les PMR : Habillage en zinc quartz des poteaux, linteaux béton

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant N°3:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 11 771,00 €
- Montant TTC : 14 125,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,23 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 167 283,50 €
- Montant TTC : 200 740,20 €

Par ailleurs la date de fin des travaux est reportée au **7 avril 2025** comme indiqué dans l'ordre de service N°4.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PARATIAS Thierry Co-gérant	St Flour	Entreprise PARATIAS ET FILS Ouverture - Zinguerie - Blanchètte - Charpentes 16 Bis Rue du Foirail 15320 RUYNES EN MARGERIDE Tél. 04 71 23 42 82 - thierry.paratias@wanadoo.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Saint-Flour, le ...**25 MARS**... 2025

Signature

Le maire,



Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 19 mars 2025 10:28
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-47

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-47, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250319-17-03-2025-47-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-47

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.5 : Couverture / Zinguerie / Vêtue : Avenant N.3

Date de décision : 19/03/2025

Date de transmission : 19/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 25 mars 2025 14:19
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-47

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-47, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250325-17-03-2025-47-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-47

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.5 : Couverture / Zinguerie / Vêture : Avenant N.3

Date de décision : 25/03/2025

Date de transmission : 25/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>